



SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS DE L'EQUIPEMENT

263, rue de Paris
Case 543
93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77
@mail : snopa@cgt.fr
Internet : www.snopacgt.com

Montreuil, le 03 octobre 2017

Monsieur Nicolas HULOT

Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Madame Elisabeth BORNE

Ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition
écologique et solidaire, chargée des Transports
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Objet : préavis de grève du Syndicat National des Ouvriers des Parcs et Ateliers CGT pour le 10 octobre 2017.

Demande d'audience aux cabinets des ministres

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre

L'ensemble des organisations syndicales représentatives des 5,4 millions de fonctionnaires et agents publics des 3 versants de la fonction publique appellent à la grève pour la journée du 10 octobre 2017, jour de la tenue du rendez-vous salarial qui sera piloté par le ministre de l'Action et des Comptes publics.

Cet appel a pour but de s'opposer à la suppression massive d'emploi dans la fonction publique, au gel du point d'indice, au rétablissement du jour de carence, à la hausse de la CSG...

Ces décisions ne feront qu'amplifier la situation déjà catastrophique des Ouvriers des Parcs et Ateliers qui depuis de nombreuses années n'en finissent pas de cumuler des mesures négatives :

- Moratoire sur les recrutements
- Réduction des effectifs
- Perte de missions, externalisation vers le secteur privé
- Baisse du niveau salarial, rémunération inférieure au SMIC pour les OPA en zone 3
- Inadéquation entre les rémunérations et les qualifications
- Exclusion des mesures catégorielles accordées aux fonctionnaires

Les OPA jusque là reconnus pour la spécificité de leurs métiers, la qualité de l'exécution de leurs missions sont devenus une des catégories professionnelles les plus mal payées avec un des régimes indemnitaires les plus bas du ministère.

L'écrasement du niveau salarial a eu un impact catastrophique sur le niveau de pension qui fait que certains OPA après une vie de labeur dans la fonction publique vivent aujourd'hui dans la pauvreté.

Des mesures de gestions immédiates s'imposent, notre ministère et celui de la fonction publique ont reconnu que les mesures accordées jusque là aux fonctionnaires devaient s'appliquer aux OPA. Ceci ne

s'est pas produit d'effet et rien ne s'annonce à l'avenir d'autant plus que nous constatons qu'aucune mesure ne concerne les OPA dans l'enveloppe catégorielle de 16,4 M€ prévue au PLF 2018.

Depuis des années, le ministère conditionne l'avenir des OPA à leur évolution statutaire. Evolution statutaire inscrite pour une troisième fois à l'agenda social du ministère, les deux premières inscriptions étant restées sans suite faute de volonté manifeste du ministère et de la fonction publique d'enclencher ce chantier.

Le 6 juillet dernier, le SNOPA CGT a été reçu par le DRH dans le cadre de l'audience de conciliation relative à notre préavis de grève du 12 septembre 2017.

Au cours de cette audience, nous avons posé nos revendications et réaffirmé notre volonté de faire aboutir ce chantier statutaire car il est impératif de trouver une solution permettant de pérenniser les emplois, les recrutements et d'assurer un avenir pour les OPA.

La seule réponse apportée par la DRH du MTES fut de nous informer qu'ils étaient toujours dans l'attente d'une commande politique du ministère conditionnée elle-même par les ministères de l'action et des comptes publics et du Budget qui se posaient toujours la question de savoir s'il fallait continuer à recruter des OPA.

Cette question de fond se pose depuis 2013, l'immobilité des ministères ont eu des conséquences catastrophiques à tels points que des seuils critiques sont désormais atteints dans les services et établissements publics pour répondre aux missions techniques de service public. Dans de nombreux domaines, nous sommes en train de perdre des compétences mais surtout de la maîtrise publique.

Le SNOPA CGT dépose un préavis de grève pour la journée du mardi 10 octobre 2017, le présent préavis valant pour les nuitées en amont et en aval de celles-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre à travers ce préavis de grève déposé dans le cadre de la journée d'action du 10 octobre 2017, **nous tenons à s'adresser à vous car nous avons besoin d'avoir ce « bon de commande » politique** qui permettra d'enclencher réellement le chantier relatif à l'évolution statutaire des OPA.

Dans le cadre de ce préavis de grève et conformément aux règles en vigueur, vous êtes tenus de recevoir une délégation de notre organisation syndicale. Cependant, **nous insistons pour être reçus par vos cabinets respectifs** pour vous faire part de nos revendications et surtout qu'une solution est possible pour l'avenir des OPA à condition qu'elle soit appuyée par une volonté politique.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assurés Monsieur le Ministre, Madame la Ministre de notre haute considération.

Le secrétaire général du SNOPA CGT



Charles BREUIL

Copie :

- **Mme Michèle PAPPALARDO**, Directrice de cabinet du ministre de la Transition écologique et solidaire
- **M. Thomas LESUEUR**, Directeur du cabinet adjoint en charge du budget, des finances, des relations sociales et de l'économie sociale et solidaire,
- **Marc PAPINUTTI** directeur cabinet de la ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports
- **Benjamin MAURICE** Conseiller social cabinet ministère chargé des Transports
- **Régine ENGSTRÖM**, secrétaire Générale du MTES
- **Jacques CLEMENT**, Directeur des Ressources Humaines MTES
- **Stéphane SCHTAHAUPS**, chef du service Gestion